



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 28 décembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de faire savoir au Conseil de sécurité que le Rwanda s'offense de la campagne de désinformation actuellement menée contre lui. Il est regrettable que des représentants de l'Organisation des Nations Unies se fassent l'écho des mensonges et des fausses informations que font courir délibérément le Président Kabila et ses alliés, qui prétendent que le Rwanda et ses alliés violent l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Kabila et ses alliés ont pris coutume de violer le cessez-le-feu et de faire en sorte que le Conseil de sécurité en fasse porter le blâme au Rwanda ou à ses alliés. Comme nous l'avons dit dans nos communications antérieures, ce hâtif travestissement des faits auquel se livrent Kabila, ses alliés et ses sympathisants n'est qu'une tentative délibérée de masquer le fond du problème, qui est leur volonté de régler par des moyens militaires le problème politique de la République démocratique du Congo.

Vous vous rappellerez qu'une réunion de chefs d'État a eu lieu à Maputo le 16 octobre 2000 à l'initiative du Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki. À l'issue de ce sommet, les Ministres de la défense et les chefs d'état-major de la République démocratique du Congo, du Zimbabwe, du Rwanda et de l'Afrique du Sud ont été chargés de trouver les moyens de désarmer, démobiliser et rapatrier les Interahamwe et autres groupes armés présents en République démocratique du Congo. Or la République démocratique du Congo et le Zimbabwe ne se sont pas présentés aux réunions qui ont fait suite au sommet, et ce fait a été porté à la connaissance des chefs d'État lorsqu'ils se sont réunis à nouveau à Maputo. Le Rwanda a réaffirmé alors – comme il le fait aujourd'hui – son engagement de faire effectuer à ses forces un retrait de 200 kilomètres, soit une distance considérablement supérieure aux 15 kilomètres prévus par le plan de désengagement de Kampala. L'Armée patriotique rwandaise a d'ailleurs effectivement effectué un retrait à Kipushia, dans la province du Kasai, mais seulement pour voir les Forces armées congolaises se précipiter sur ses pas et tuer plus de 200 personnes.

Dans des circonstances analogues, alors que les Forces armées rwandaises et le Rassemblement congolais pour la démocratie se préparaient à entamer le processus de désengagement au Katanga, les forces de Kabila, agissant de concert avec les milices interahamwe et leurs alliés, ont lancé des assauts contre nos positions à Musosa, Balanga, Pepa et Mtoto-Moja. Il s'agit là de la violation de l'Accord de Lusaka qui témoigne de la plus grande arrogance. Le dessein de Kabila était de « porter la guerre au Rwanda ». Prises au dépourvu, nos forces ont dû battre en retraite en ar-

rière de Pepa, d'où nous avons pressé Kabila et ses alliés de respecter l'Accord de Lusaka et d'arrêter les combats. Prenant erronément notre prudence pour de la faiblesse, Kabila a maintenu le rythme de son offensive. On comprendra que nous ayons dû nous défendre, ce que nous avons fait en mettant un coup d'arrêt aux attaques. Tel est l'enchaînement des faits qui ont conduit nos forces à Pweto, localité dont les Forces armées congolaises, les Interahamwe, le Front pour la défense de la démocratie et les alliés de Kabila se servaient comme aire de lancement de leurs opérations. Il est donc clair que ceux qui ont violé Lusaka sont ceux qui ont lancé les attaques contre Pepa et non l'Armée patriotique rwandaise, qui a simplement bloqué ces attaques. C'est Kabila et les forces qui lui sont alliées qui doivent porter le blâme de la crise humanitaire qui en est résultée en Zambie.

Le Rwanda maintient son engagement de respecter l'Accord de Lusaka ainsi que son offre de désengagement à 200 kilomètres. Son gouvernement promet même de se retirer de Pweto si la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) s'y déploie.

Permettez-moi de me référer à ma lettre du 13 décembre 2000 (S/2000/1186) dans laquelle mon gouvernement demandait à l'organe international chargé du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde d'aider la Zambie et le Rwanda, et en vérité la région et le monde tout entier, à désarmer, démobiliser, rapatrier et réinsérer nos nationaux ou à remettre au Tribunal pénal international pour le Rwanda ceux d'entre eux qui seraient jugés coupables. Il est regrettable que cette demande soit restée sans réponse et que certaines de ces forces se soient retrouvées à nouveau sur le front au Congo. En effet, depuis que les Forces armées congolaises, les Interahamwe et leurs alliés se sont déversés en Zambie, plus de 2 000 membres des milices interahamwe et autres forces de Kabila, toujours munis de leurs armes, sont retournés au Congo et, de conserve avec leurs collègues dans ce pays, ont attaqué nos forces le 18 décembre 2000. Ces assauts se poursuivent encore aujourd'hui, en même temps que le bombardement aérien des positions de l'Armée patriotique rwandaise à Pepa et Pweto par Kabila et ses alliés. Si c'est cela qu'on a demandé au Conseil de sécurité de qualifier de violations du cessez-le-feu par le Rwanda et ses alliés, c'est à tort : « Nos forces n'ont pas d'autre choix que de se défendre chaque fois qu'elles sont attaquées. »

Nous engageons vigoureusement le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en déployant la MONUC dans son intégralité et sans plus tarder, à organiser des visites sur le terrain et à superviser le retrait des troupes, comme le prévoient l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et ses propres résolutions sur la question. Peut-être alors, pour une fois, la vérité sera-t-elle dite sur ces violations du cessez-le-feu, au lieu qu'on se fie toujours aux mêmes sources partisans.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire traduire et distribuer aux membres du Conseil de sécurité, pour leur information, le texte de la présente lettre comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Joseph W. **Mutaboba**